

Québec, le 18 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 mai dernier, le député de Matane-Matapédia déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de reconsidérer les coupures dans les services du Centre local de services communautaires (CLSC) des Méchins et de ne pas diminuer les journées d'ouverture.

Afin d'offrir aux Québécois et aux Québécoises des services de santé efficaces et de qualité, le MSSS a mis en place différentes mesures pour favoriser l'accessibilité aux services de proximité, notamment en implantant le modèle des groupes de médecine de famille (GMF). Composés de groupes de médecins et d'autres professionnels de la santé et des services sociaux, les GMF ont pour mission d'offrir des services médicaux et professionnels à toute clientèle, en particulier le suivi continu d'un nombre minimal de patients inscrits auprès de ces médecins.

Le CLSC des Méchins fait partie du GMF de Matane, lequel offre des services médicaux et professionnels à la population inscrite, dans un ou plusieurs de ses cinq sites, et ce, cinq jours par semaine. À ces heures d'ouverture s'ajoute une entente de service conclue avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) afin de couvrir la fin de semaine. Le taux d'inscription à un médecin de famille est de 86,9 % pour le Réseau local de santé et de services de Matane, alors que le taux de la province est de 79,6 % (données au 31 mars 2018).

... 2

Par ailleurs, le MSSS travaille en étroite collaboration avec le CISSS pour consolider l'offre de services de proximité attendue avec la coopération des ressources déjà existantes.

Je comprends la préoccupation de la population des Méchins et je réitère l'importance primordiale que le MSSS accorde à l'amélioration de l'accès aux services de proximité et à leur adaptation aux besoins de chacun.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-03270